

QUE FAIRE EN CAS D'URGENCE ?



A retenir

- **Malgré l'expérience et l'exigence des praticiens à réaliser des soins de qualité, des complications post-opératoires peuvent survenir**
- **En cas d'hémorragie (saignement important et continu) une compression est la première mesure à mettre en œuvre**
- **Une infection peut également se manifester par une douleur continue accompagnée d'un oedème et éventuellement d'une suppuration**
- **Si une douleur ou une complication persiste, contactez le cabinet CPIA au 02 28 200 110 ou le 15 (en dehors des horaires d'ouverture du cabinet)**

Les interventions de chirurgie orale, de parodontologie ou d'implantologie entraînent toutes des suites opératoires prévisibles et attendues, généralement simples mais pouvant varier selon chaque individu et selon chaque type d'intervention.

Des conseils post-opératoires et une prescription médicamenteuse vous ont été remis lors de la consultation afin de limiter ces suites opératoires.

En revanche, malgré l'exigence des praticiens à réaliser des soins de qualité, des complications post-opératoires peuvent également survenir :

- saignement
- infection
- douleur importante

Saignement

Il est normal d'avoir quelques saignements post-opératoires durant les premiers heures. Une hémorragie se traduit par un saignement important et continu. Comme pour toute hémorragie, une compression est la première mesure à mettre en œuvre. Retirez l'excès de caillot par un rinçage à l'eau froide puis interposez 2 ou 3 petites compresses repliées (afin d'obtenir une bonne épaisseur) et serrez dessus pendant 30 min. Vérifiez l'arrêt du saignement puis renouvelez l'opération au besoin. A l'arrêt du saignement, conservez une alimentation froide et ne penchez pas la tête en bas pendant 48 heures.

Si vous ne parvenez pas à stopper ce saignement, contactez le cabinet CPIA au 02 28 200 110 (voir horaires d'ouverture du secrétariat). En dehors des horaires d'ouverture du cabinet (nuit, samedi après midi et dimanche), nous vous recommandons d'appeler le centre 15 ou de vous rendre en service hospitalier d'urgence.

Infection

La réalisation d'un geste chirurgical en milieu septique (la bouche n'est pas stérile) peut parfois entraîner un processus infectieux se développant dans les jours qui suivent l'intervention. Une infection se manifeste par une douleur continue accompagnée d'un oedème et éventuellement d'une suppuration. Un état fébrile peut également s'installer.

Si votre traitement antibiotique est arrivé à son terme ou si votre praticien n'a pas jugé nécessaire de vous prescrire un antibiotique en première intention, contactez le cabinet CPIA au 02 28 200 110 (voir horaires d'ouverture du secrétariat). En dehors des horaires d'ouverture du cabinet (nuit, samedi après midi et dimanche), nous vous recommandons d'appeler le centre 15 ou de vous rendre en service hospitalier d'urgence, ou encore de contacter le chirurgien dentiste de garde de votre zone (dimanche matin, voir lien vers site conseil de l'ordre ?)

Douleur

Toutes les interventions chirurgicales entraînent des douleurs post-opératoires plus ou moins importantes. Nous ne sommes pas tous égaux face à la douleur. Nous essayons toujours de limiter les douleurs en vous prescrivant l'antalgique qui nous semble le plus adapté et en vous demandant d'anticiper l'arrivée de la douleur par la prise d'antalgiques avant le réveil de l'anesthésie.

Cependant, n'hésitez pas à nous contacter si :

- Votre douleur ne diminue pas voire, augmente avec le temps
- Le traitement antalgique prescrit n'est pas efficace plus de deux ou trois heures
- La douleur est la cause d'insomnies importantes
- La douleur est associée à des signes d'infection

Important :

Le cabinet dentaire CPIA est spécialisé en chirurgie. Nous ne sommes pas équipés pour prendre en charge les urgences relevant de votre chirurgien dentiste traitant (pulpite, couronne descellée...).

Un service de garde est organisé par le Conseil de l'Ordre départemental des Chirurgiens-dentistes de Loire Atlantique. Retrouvez les praticiens de garde les dimanches et jours fériés (9 à 12 h) en cliquant sur le lien suivant : site du Conseil de l'Ordre.

Cabinet dentaire CPIA
38, Bd Jean Monnet - 44400 Rezé - Tél : 02 28 200 110

Les informations accessibles sur la présente fiche sont mises à la disposition des utilisateurs à titre purement indicatif. Les utilisateurs reconnaissent qu'ils en font usage sous leur seule responsabilité. En conséquence, le cabinet CPIA ne saurait voir sa responsabilité engagée à raison de tout préjudice, direct ou indirect, de quelque nature que ce soit, résultant pour tout ou partie de l'utilisation des informations et des réponses proposées via cette fiche-intervention.